



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022

Ancien Conservatoire, route de Nice

Le vendredi 17 Juin 2022 à 18h45

Association : Assa Escalade
Adresse : Centre jeunesse et sport
Stade Paul Charpin Domaine des Semboules
06600 Antibes
Tél : 0633333316
Courriel : info@assa-escalade.fr

Ouverture et mot de bienvenue

Le 17 juin 2022 à 18h45, les membres de l'association ASSA ESCALADE se sont réunis à l'ancien conservatoire - Antibes, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de leur président.

L'Assemblée était présidée par Mr David LAGANE, président de l'association. Il était assisté du responsable de la section adulte, Mr Philippe DUPLEIX, du trésorier, Mr Franck Ferront, et du secrétaire Mr Olivier TAFANI.

Appel des noms / Confirmation de Quorum

Présents : 45
Procurations : 36
Total : 81 Présents ou représentés

Les statuts de l'association précisent un quorum de $\frac{1}{8}$ des 347 membres : soit 44 membres.

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement avoir lieu.



Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté à l'assemblée.



Ordre du jour



- Ouverture et mot de bienvenue
- Vérification du quorum (⅔)
 - Procurations (7 max par adhérents), appel des noms
- Adoption de l'ordre du jour (vote)
- Rapport moral du président (vote)
 - Quelques retours du sondage
- Rapport financier du trésorier (vote)
- Prix de la cotisation 2022-2023 (vote)
- Propositions pour la saison 2022/2023
 - Ouvrir une section FFCAM (vote)
 - Projet THE WAssaLL
- Remerciements
- Election du nouveau conseil d'administration

Adoption à l'unanimité

Rapport moral du Président

Le président présente un compte-rendu de l'activité du club pour la saison 2021-2022.

Les faits marquants de la saison sont :

- Avec 347 adhérents, ASSA escalade est la première association de la région PACA en nombre d'adhérents FFME, devant les clubs de Briançon escalade d'Us Cagnes.
- ASSA escalade a engagé son premier salarié à temps partiel pour compléter son effectif d'encadrants escalade. Ainsi Julien Grison s'occupe des cours adultes et enfants, comme Gaetan Lamoureux, Sophie Larribeau et Lionel Richard. Anne-Fabienne nous rejoint pour les séances de Yoga
- ASSA escalade a commencé sa première saison Escalade (Sport) Santé encadré par Stéphanie
- ASSA escalade utilise SPOND pour la première saison comme outil de communication et d'inscription aux cours
- ASSA escalade a investi plus de 9000€ dans des prises d'escalade de vitesse, et du matériel (baudriers, cordes, dispositifs d'assurage etc.) et dans les ouvertures de voies



Spond : les participants à l'assemblée générale indiquent que l'outil génère beaucoup de notifications. Il est rappelé que Spond n'est pas un outil idéal, mais qu'il est très pratique pour les dirigeants du club pour simplement créer les cours, et qu'avant, les adhérents reprochaient trop d'emails. En attendant de trouver une meilleure solution, Spond sera utilisée à la prochaine saison.

On continue : ASSA escalade a mis en place des nouvelles activités qu'elle va continuer sur les prochaines saisons et notamment :

- Le renouvellement des voies dans les gymnases une fois par an. Cela a un budget pour le club mais c'est important. A titre indicatif, l'ouverture de toutes les voies à Audiberti représente 5 jours de travail soit 1250€. Le club devant ouvrir la même chose à Leonard de Vinci (1250€) et moitié moins à Mont Saint Jean (625€), le club investit 3125€ au total pour les lycées. Ceci étant possible grâce aux nombreux bénévoles qui viennent une journée ou une demi-journée à démonter les prises et les laver.
- La compétition jeunes a pu avoir lieu en mars 2022. Il est décidé de refaire une compétition club mais au début de la saison pour aider les enfants à comprendre comment les compétitions de bloc fonctionnent. Malheureusement, le club ne peut pas faire de compétition de difficulté, les lycées ne souhaitant pas laisser leur accès le week-end.
- Le club participe tous les ans à la fête de la jeunesse et des sports d'Antibes avec plus de 1500 passages recensés sur ses animations d'escalade, de tyroliennes et de slack.

Goodies : En septembre les premiers adhérents au club recevront une casquette





Section Jeunes

La section jeune poursuit sa progression avec 187 jeunes (+35%) contre 139 jeunes sur la saison 2020-2021. C'est une belle preuve de la vitalité du club qui tous les ans, et malgré le covid, propose des activités et les parents ne s'y trompent pas. La plupart des clubs de la région PACA ont enregistré une perte de 20% de leurs adhérents.

ASSA escalade regrette plusieurs limitations :

- Pas d'accès aux gymnases le week-end pour faire des compétitions
- Pas d'accès aux gymnases pendant les vacances scolaires
- Pas d'accès aux gymnases avant 19h (Audiberti) ou 19h30 (Leonard de Vinci) ce qui est très tard pour les enfants, en particulier les moins de 12 ans. **Pourtant pendant le couvre-feu du covid, le club avait eu accès aux murs à 17h30, aucune activité n'étant présente dans le gymnase à cette heure-là. La mairie est muette sur le sujet malgré plusieurs demandes.**
- Le mur des Semboules est très limité pour les enfants souhaitant travailler le bloc. Idéal pour l'initiation et les enfants de 8 ans ou moins, il devient très limité pour la progression. Les enfants ne peuvent faire du bloc que sur le mur de Bréa, à 25 kms, ce qui est limitant.

ASSA escalade se félicite de pouvoir à présent amener les enfants à Léonard de Vinci et remercie son proviseur pour cela.

ASSA a mis en place des nouveautés en test cette saison :

- Les adolescents pouvaient s'inscrire à un cours et aller à n'importe quel cours un autre soir de la semaine s'ils le voulaient. A renouveler.
- Pour la première année, ASSA offre des cours enfant sur le mur extérieur du Mont Saint Jean. L'hiver doux a permis d'annuler une seule séance. Le MSJ met à la disposition de l'ASSA le gymnase si besoin.
- ASSA a proposé sur inscription payante des séances le samedi matin sur le mur du Mont Saint Jean. Il y a eu des pratiquants réguliers. ASSA proposera peut-être des cours de manière permanente la saison prochaine à cet horaire, avec la contrainte que cela a pendant la période hivernale.
- ASSA continue de proposer des cours BABY escalade (à partir de 4 ans) et propose cette année 2 séances (contre une la saison précédente)



Innovation

Pour continuer d'innover, ASSA escalade a installé 2 voies de vitesse sur le mur d'Audiberti et 2 voies seront installées à LDV. Un prototype de compteur de vitesse, qui permet de chronométrer l'ascension, est à l'essai. Il a été conçu par Julien Venet.



Voies de vitesse et compteurs



Audiberti : Remise à jour des voies et ajouts de volume en Juin 2021

- Ajout de voies de vitesse
- Lien vidéo [compteurs](#) (disponibles pour tous à la rentrée, avec mode d'emploi)

Coût pour le club : le club a financé 100% des prises de vitesse soit **967€**

- 2 voies ouvertes à Audiberti
- 2 voies ouvertes à LDV



L'ASSA Escalade remplit son rôle de diligence en matière de sécurité.

Para'escalade et Sport Santé

ASSA escalade va continuer de proposer une séance d'escalade Santé et prévoit de chercher plus de bénéficiaires en se connectant directement avec l'hôpital de la Fontonne (à leur demande).

Il est rappelé que l'ensemble des coûts du para'escalade (encadrement et prêt de matériel environ 2500€) et du sport santé (encadrement, formation et matériel environ 2500€) sont pris en charge à 100% par le club.

ASSA escalade regrette que ses actions n'ont pas donné lieu à une subvention malgré une aide demandée à la mairie d'Antibes et à la ligue FFME.



Sport-santé 2022



- 2 initiateurs formés spécifiquement par le CREPS : **Stéphanie & Franck.**
- Partenariat **PASS FORMSANTÉ** avec la ville d'Antibes
- 1er cycle du 6 mai au 1er juillet 2021 au MSJ
- 2ème cycle septembre 21 mars 2022 à Audiberti
peu de participants, dysfonctionnement du dispositif Formsanté.
Achat de baudriers pour l'accueil des personnes souffrant d'obésité.
- Saison prochaine : Changement de fonctionnement du Pass Formsanté :
Plus de bénéficiaires, orientés directement à l'entrée du dispositif.



Pour la première fois, ASSA escalade a reçu les jeunes de l'IME les noisetiers pour des séances d'inclusion. Les encadrants de l'IME remercient vivement Gaetan pour avoir encadré les séances et le partenariat se renouvellera la saison prochaine.



IME les noisetiers 2022



Partenariat avec l'IME pour pratiquer l'escalade aux Semboules avec des enfants de l'IME et des enfants de l'ASSA sous le signe de **l'inclusion**.

"Nous avons terminé aujourd'hui notre dernière séance d'escalade, un de nos jeunes a extrêmement progressé à travers cette activité. Gaëtan a été un très bon support en termes de propositions d'exercices et d'adaptation des séances. Son calme, sa patience et son professionnalisme ont été particulièrement appréciés par les enfants comme par l'équipe éducative et moi-même. L'intégration de nos jeunes au sein de cette séance s'est faite naturellement et les enfants du club ont fini par manifester de l'intérêt pour nos jeunes. Une belle cohésion s'est finalement créée pour notre plus grand bonheur et avec en prime de belles performances sportives."





Formation

Le club continue de former des encadrants avec la validation de 3 initiateurs SNE : David, Philippe, Franck. Malheureusement la session de formation 2022 d'initiateur SNE n'a pas eu lieu. Philippe a réussi son initiateur SAE.

ASSA trouve que la FFME propose trop peu de formations dans le département 06. Beaucoup de sessions sont proposées sur Marseille. ASSA attend des formations d'ouvreur club, juges, gestionnaire EPIs etc...

Points divers

- Le président informe les participants sur l'accidentologie avec les chiffres communiqués par la FFME
- La FFME n'a fait aucun retour, malgré de multiples demandes, sur notre projet de pilier des Bouillides. Le projet est à l'arrêt. Ni le comité territorial FFME, ni la FFME nationale n'ont fait un retour sur le projet. Pourtant placé au cœur de Sophia Antipolis, cet équipement serait attractif pour beaucoup de grimpeurs... pour un investissement limité. Le propriétaire de la structure nous ayant déjà proposé une convention, c'est vraiment un étonnement pour l'ASSA que ce projet ne puisse pas aboutir.



Le Pilier

- Dossier à l'arrêt :
[pas de retour](#)
[FFME](#)
- Complexe : ni
SNE ni SAE
- Budget : 30-35
k€





Le président donne pouvoir au trésorier et au secrétaire pour la gestion des comptes bancaires et pour faire les démarches nécessaires aux demandes de subvention ou la gestion des courriers.

Mise au vote du rapport moral

Adopté à l'unanimité

Point sur les adhésions

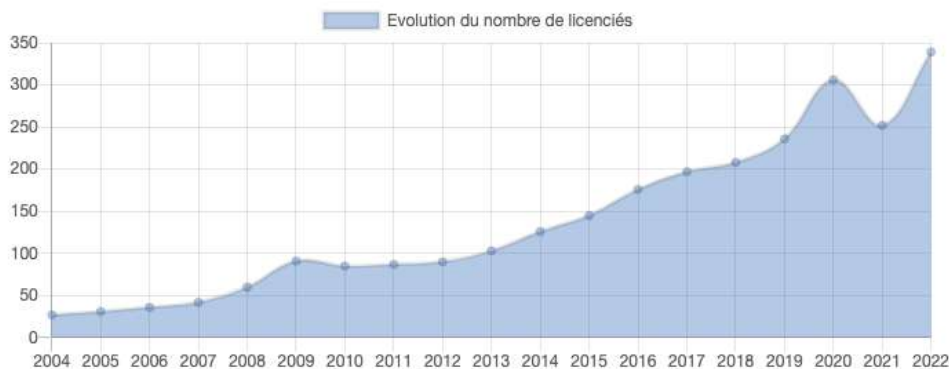
ASSA escalade continue sa progression avec +20% d'adhérents et 347 licenciés FFME..
A titre de comparaison, en 2021 la FFME comptait seulement 37 clubs de plus de 300 licenciés en France.

Tableau de bord

Le tableau de bord indique en temps réel le nombre de licences valides délivrées par le club.

Saison : 2022 ▼

Saison : 2022	Homme	Femme	Total
Licence(s) Adulte	81	65	146
Licence(s) Jeune	87	99	186
Licence(s) Famille adulte	4	2	6
Licence(s) Famille jeune	1	0	1
TOTAL	173	166	339
dont option ski de piste	2	2	4
dont option slackline et highline	0	0	0
dont option VTT	0	0	0
dont option trail	0	0	0
nombre de licence(s) découverte			2



ASSA escalade présente une progression continue de 10% à 20% par an de son nombre de licenciés comme le montre le tableau suivant.



Et rares sont les années de perte d'adhérents. Cette progression s'explique en grande partie par la qualité des cours adultes débutants proposés et par la stratégie mise en place pour éviter de refuser des enfants chaque année. Nous rappelons qu'en 2019, le délai d'attente pour un enfant était de 6 mois à 1 an pour intégrer un cours. Aujourd'hui, ASSA peut accepter presque toutes les demandes.

ASSA escalade doit travailler à fidéliser les grimpeurs adultes autonomes qui sont nombreux (environ 70%) à quitter le club après plusieurs années. ASSA doit faire un effort de formation des autonomes et de recherche de haut niveau, ainsi que proposer plus de variétés dans ses cours, et ne pas se limiter à l'escalade.

Année	Nombre licenciés FFME	Ecart	Progression
2022	347	95	27%
2021	252	-54	-21%
2020	306	70	23%
2019	236	28	12%
2018	208	11	5%
2017	197	21	11%
2016	176	31	18%
2015	145	19	13%
2014	126	23	18%
2013	103	13	13%
2012	90	3	3%
2011	87	2	2%
2010	85	-6	-7%
2009	91	31	34%
2008	60	18	30%
2007	42	6	14%
2006	36	5	14%
2005	31	4	13%
2004	27		



Présentation du rapport financier

Par le Trésorier

Les comptes sont fournis par le cabinet d'expertise comptable Ca Compte Pour Moi. Ainsi le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2021-2022 sont publiquement partagé sur le site internet de l'ASSA.

ASSA escalade présente un résultat net comptable de 5761€ sur son exercice de avril 2021 à mars 2022.

Compte-tenu de la très forte augmentation du nombre d'enfants (et de la forte augmentation du nombre d'heures d'encadrements que des professionnels ont assurés), la santé financière du club n'est pas fixe.

En effet si on regarde l'état de la trésorerie, on voit apparaître dans la réalité un déficit de 13475€

Date	Solde de trésorerie
1er juillet 2022	11 169€
1er juillet 2021	24 644€
1er juillet 2020	26 072€
1er juillet 2019	8 152€

On explique ce décalage par les investissements importants consentis par le club avec l'idée d'avoir une aide de type subvention. On pense notamment à la section Para'escalade et Sport Santé.

Seconde explication, beaucoup de dépenses se sont accumulées après la fin de l'exercice comptable précédent, notamment les frais d'ouverture, et les frais de compétition (encadrement, prise en charge des frais d'inscriptions aux compétitions etc...). Une baisse des charges sur la saison 2022-2023 permettrait de supporter ce déficit.

Il faut rappeler que la mise en place des stages a généré plus de 6000€ de bénéfices. Si ces stages n'avaient pas eu lieu, le déficit aurait été encore plus important.

La vitalité de l'ASSA se retrouve dans la valorisation du bénévolat : 92033€. Sans les bénévoles, le club ne pourrait proposer autant d'activités.



Les grands postes



Charges 181 169€ (+48%)

- Total licences FFME 21792€ (+40,8%)
- Encadrement adultes 6065€ (+4%) (hors salarié)
- Encadrement enfants 19706€ (+39,3%) (hors salarié)
- Achat matériel 11357€ (+109%)
- Bénévolat : 92033€

Produits 186 930€

- Cotisations adultes 28010€
- Cotisations enfants 42567€
- Ventes diverses 1529€
- Autres 4828€
- Subvention 10200€ (+65%)
- Stages enfants 6079€
- Bénévolat : 92033€

Minibus : le minibus a dû être réparé pour 3582€. Le total des frais annuel lié au minibus est de 5059€



Minibus



Total des Frais annuel :
5059€

- Réparation : 3582€
- Assurance : 694€
- Autoroute : 240€
- Carburants : 543€



Stages enfants

Pour la première année, le club a proposé des stages aux enfants pendant les vacances scolaires grâce au mur du Mont Saint Jean. Le bénéfice financier des stages est de 6079€. On regrette un coût d'encadrement important qui, s'il pouvait être réduit, permettrait au club de financer d'autres actions ou d'absorber le déficit.

Ce sont plus de 200 enfants qui ont ainsi pu pratiquer ponctuellement l'escalade pendant les vacances scolaires.





Stages ASSA MSJ/semboules 2022



Stages club L'ASSA 2021/2022
Offrir plus de stages pendant les vacances scolaires

Bilan des stages enfant :

- 207 enfants accueillis sur 5 stages
- Cours tous niveaux : du vrai débutant à l'expert

	Enfants
Stage escalade 7 au 16 juillet 2021	46
Stage escalade 23 au 27 août 2021	33
Stage escalade 25 au 29 octobre 2021 SEMBOULES	40
Stage escalade 7 au 18 février 2022 SEMBOULES	34
Stage escalade 11 au 22 Avril 2022 MONT SAINT JEAN	54
Total	207





Stages enfants



Stages (5 semaines) :

- Avril 2021
- Juillet / Août 2021
- Octobre 2021

Chiffre d'affaire : 13970€
Charges : 7890€
Résultat : 6079€



Mise au vote

La présentation des comptes 2021-2022 est approuvée à l'unanimité.



Cotisation 2021-2022

Par le Trésorier

Le trésorier présente un tour d'horizon des cotisations des clubs des alentours.




315€



+13€
+ licence

Enfants	Adultes	Adultes + AL	Etudiants et 15/18 ans	Etudiants et 15/18 ans + AL
160 €	195 €	310 €	180 €	240 €
229€	265€	379€	248€	308€

Audit rapide




Enfant
1 cours semaine : 300€
2 cours semaine : 360€

Adulte
285€

ESVL
210€ + licence FFCAM

Audit




Enfant
295€ (sans sortie)

Adulte
180€ (sans sortie)



Enfants
Cours loisirs du mercredi, 160€ licence et assurance comprise
Cours perfectionnés du mardi et vendredi, 210€ ou 180€ (1 soir) licence et ass. fine
Combiné soirées et mercredi, 180€ licence et ass. fine



Enfant
4-6 ans 450€ (45 minutes)
11-14 ans 650€ (1h30)

Adulte
650€ (1 cours semaine)
180€ (6 séances)

Il apparaît que ASSA escalade offre beaucoup de services avec une cotisation plutôt raisonnable.

Pour les enfants (hors baby), ASSA offre des cours de 1h30 pour 275€ (hors remise). Beaucoup de clubs sont à plus de 300€, voir 450€/650€ pour 45 minutes/1h30 dans une salle privée.

Pour les adultes, les services proposés aux adultes débutants sont satisfaisants. Le club peut néanmoins proposer plus de choses aux intermédiaires et confirmés, notamment des séances autonomie Grande Voie comme proposé par Gaetan et plus de sorties progressions avec passages de passeport.

Il est rappelé que le club est déclaré d'intérêt général qui l'autorise à fournir un rescrit fiscal à l'adhérent qui le demande. Ce rescrit lui permet de déclarer comme don la part club sur sa déclaration d'impôts (et apporte une économie de 66%).

En séance, il est proposé de définir une part-club qui n'inclut pas la licence.

- **Adhésion Adulte débutant** : 200€ (hors licence) avec 1 sortie encadrée par mois proposées
- **Adhésion Adulte autonome** : 130€ (hors licence) avec 2 sorties proposées par mois, encadrées par un professionnel ou un cadre
- **Adhésion Enfant** : 235€ (hors licence)

Une remise de 15€ est proposée pour une inscription avant la fête des sports (4 septembre 2022).



Une remise de 50€ pour 2 enfants inscrits ou 1 parent et 1 enfant.

Mise au vote

Contre 2

Abstention 0

La cotisation 2022-2023 est approuvée avec 79 votes

Adhésion Club à la FFCAM

Le club est déçu des échanges éconduits par la FFME, fédération dont elle est affiliée depuis 2004. ASSA escalade souhaite un traitement un peu différent des clubs de plus petites tailles, ce qu'il ne parvient pas à avoir.

Il est rappelé qu'avec 347 licenciés, ASSA escalade donne presque 25% de son budget à la FFME, soit 21792€ pour cet exercice (+40,8%).

En retour, ASSA escalade regrette :

- d'avoir reçu très peu d'aide du comité technique pour aider à la conception du projet THE WassaLL, une salle unique pour la région avec ses 1500 m2. d'escalade et son mur de 20m de hauteur
- de ne pas avoir eu de réponse officielle du national et du comité départemental sur le projet des Bouillides
- de ne pas avoir plus de formation proposée par la Ligue FFME
- de ne pas avoir reçu d'aide financière pour le para'escalade et le sport santé
- de ne pas avoir plus de créneaux au mur départemental de Bréa

Après discussion, il est proposé aux adhérents de modifier les statuts de l'association mis à jour en 2020 et qui spécifient que l'association est affiliée à une seule fédération. Il est proposé de créer deux sections distinctes, une section escalade dont les adhérents devront être affiliés à la FFME et une section montagne dont les adhérents devront être affiliés à la FFCAM.

A ce titre, nous rappelons l'article 5 du règlement intérieur de la FFME qui prévoit cette possibilité (ci-dessous).



FICHE 4

CAS PARTICULIERS DES CLUBS MULTISPORTS

Votre club est un club multisports, comment s'organiser pour créer une section Montagne Escalade ? C'est très simple :

Il vous faut dans un premier temps vérifier que les statuts du club multisports permettent de créer une section (ou plusieurs sections).

Deuxième point, dans ces statuts, l'existence ou la création de cette section ne doit pas être ambiguë et apparaître clairement.

Cette possibilité relève d'une décision du comité directeur et de l'assemblée générale : une modification des statuts nécessite une assemblée générale extraordinaire.

La section ainsi créée doit, conformément à l'article 5 du règlement intérieur de la FFME :

- Être administrée par un bureau,
- Disposer, d'un règlement particulier précisant notamment les relations entre la section et l'association (en particulier, définir l'attribution d'un budget à la section),
- Dans ce règlement intérieur, la **mention « tous les membres actifs de la section sont détenteurs d'une licence FFME de l'année en cours » doit être écrite,**
- Rédiger un projet ou compte rendu détaillé des activités spécifiques de ladite section.

Il est mis au vote : l'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration élu pour procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour créer l'affiliation FFCAM.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité



Modifications des statuts de l'association

Dans la continuité du vote en faveur de l'ouverture à une nouvelle fédération, les administrateurs proposent les modifications suivantes aux statuts de l'association :

Article 5.2 - Suppression d'une ligne

2. Membres actifs : Personnes physiques intéressées par l'objet de l'association et adhérant aux statuts et à son règlement intérieur. Les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale, ~~doivent être détenteur d'une licence fédérale FFME de l'année en cours~~ et agissent bénévolement dans le fonctionnement de l'association. Ils sont, de droit, membres de l'Assemblée Générale avec voix délibérative. Les membres actifs constituent le bureau.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Article 5.3 - Suppression d'une ligne

3. Membres adhérents : Personnes physiques ou morales intéressées par l'objet de l'association et adhérant aux statuts et à son règlement intérieur. Les membres adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle supérieure aux membres actifs et fixée par l'Assemblée Générale ~~et doivent être détenteur d'une licence fédérale FFME de l'année en cours~~. Le montant de la cotisation pour les membres adhérents peut être variable. Ils sont, de droit, membres de l'Assemblée Générale avec voix délibérative.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Suppression de l'Article 8

~~Article 8 : Les devoirs de l'association~~

~~L'association s'engage :~~

- ~~1. à se conformer entièrement aux règlements établis par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou par ses comités~~
- ~~2. à exiger de tous les membres actifs qu'ils soient détenteurs de la licence fédérale de l'année en cours~~
- ~~3. à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par application desdits règlements~~
- ~~4. à assurer la liberté d'opinion, et le respect des droits de la défense~~
- ~~5. à s'interdire toute discrimination illégale dans l'organisation, le fonctionnement et la vie de l'association~~



~~6. à veiller à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité national olympique et sportif français~~

~~7. à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par leurs membres~~

~~8. à tenir à jour une liste nominative de ses membres indiquant le numéro de la licence délivrée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade~~

~~9. à verser à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade et à ses organes déconcentrés suivant les modalités fixées par les règlements de celle-ci toutes sommes dont le paiement est prévu par lesdits règlements.~~

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Ajout d'un nouvel Article 8

L'association se réserve le droit de s'affilier à la (ou les) fédération(s) sportive(s) régissant les sports qu'elle pratique. Les membres actifs devront alors être détenteurs d'une licence fédérale au choix parmi celle(s) proposée(s) par le club. Sont dispensés de cette obligation les membres actifs détenteurs d'une licence fédérale valide souscrite dans un autre club affilié.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Modification de l'Article 21.3

21. 3. Deux règlements intérieurs sont existants et définis : _____

~~— section adulte~~

~~— section enfant~~

- section Escalade
- section Montagne

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Les administrateurs proposent un nouveau règlement intérieur qui sera mis en ligne sur le site

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Résultats sportifs

ASSA escalade félicite deux champions parmi sa section enfant :

- **MESSAOUD Noam U10H** : 3ème place du challenge Berhault
- **UNZETA Loïs U12F** : 2ème place du challenge Berhault



Élection des membres du Conseil d'Administration

Sont élus ou ré-élus au conseil d'administration :

1. Anthony Arrigoni
2. Olivier Aguilera (nouveau)
3. Blandine Bayoud (nouvelle)
4. Paul Bouche (nouveau)
5. Stéphanie Delhomenede
6. Sabrina Devos (nouvelle)
7. Philippe Dupleix
8. Aude Duval-Arnould (nouvelle)
9. Franck Ferront
10. Sébastien Grégoire (nouveau)
11. Philippe Grégoire (nouveau)
12. Constance Loiseau (nouveau)
13. Edgar Persenda (nouveau)
14. Thomas Priolo
15. Franck Pucetti (nouveau)
16. Sylvain Rodhain
17. David Lagane
18. Pierre Axel Lagadec
19. Salomé Ragasse (nouvelle)
20. Jean Rave
21. Myriam Slama (nouvelle)
22. Olivier Tafani
23. Julien Venet

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

Antibes, le 19 septembre 2021, Le Procès-Verbal est relu et approuvé par :

David LAGANE
Président

Franck FERRONT
Trésorier

Olivier TAFANI
Secrétaire